

# Règlement du « Concours Cils en Seine 2018 »

La Société PARLAPICA Société par actions simplifiée RCS 532 028 800 prise en son établissement secondaire sis 9, rue Brémontier à PARIS 17ème organise la première édition de son concours national de pose de cils « Le Concours Cils en Seine ».

ci-après dénommée « la Société Organisatrice »

## Article 1 : Le Concours- modalités et conditions de participation

Le Concours proposé est un événement national ayant pour vocation la mise en valeur de la pose d'extension de cils, la découverte de nouveaux talents et le partage d'un savoir-faire entre professionnels.

Le concours se déroulera du **8 mars 2018 au 15 juin 2018**.

Le concours est exclusivement, et de manière cumulative, ouvert :

- A toute personne âgée d'au moins 18 ans au 15 juin 2018 et résidant sur le territoire français (France métropolitaine et DOM-TOM)
- Aux techniciens de la pose d'extension de cils, tous niveaux confondus
- Aux personnes disposant d'une assurance Responsabilité Professionnelle en France en cours de validité les couvrant en tant que technicien de pose d'extensions de cils

Ne peuvent participer des personnes ayant participé à l'organisation et à la mise en œuvre du concours, ainsi que des membres de leur famille.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité (nom, prénom, date de naissance, adresse, e-mail, numéro de téléphone) des participants.

Les candidats devront s'inscrire dans l'une des 3 catégories correspondant à 3 techniques de pose et les 9 meilleurs techniciens seront invités à concourir lors d'une finale organisée le 15 juin 2018 à **Paris au sein du très prestigieux Hôtel « Le Marignan Champs Elysées 5\* »**. Ils devront exécuter une prestation de pose de cils, dans la catégorie choisie lors de l'inscription. À l'issue de cette épreuve un jury les départagera afin de leur attribuer **leur place sur le podium et leurs prix**. Les candidats ne peuvent s'inscrire que dans **une seule catégorie**.

Le prix de l'inscription au concours est de 60 € T.T.C, payable directement en ligne.

## Article 2 : Choix des catégories

Le Concours de Cils en Seine est organisé selon trois catégories:

**1° Catégorie Regard de velours**

*Méthode cil à cil*

**2° Catégorie Regard envoûtant**

*Méthode volume 2D/3D*

**3° Catégorie Regard ténébreux**

*Méthode volume 4D et plus*

### Article 3: Prix

Au-delà du fort impact médiatique dont ils bénéficieront, les 9 finalistes seront récompensés par des trophées et cadeaux.

#### Le premier prix de chaque catégorie comprend:

- 1 trophée
- 1 dîner + 1 nuitée avec petit déjeuner pour 2 personnes à l'hôtel « Le Marignan Champs Elysées 5\* » à Paris 8ème 12, rue de Marignan.

(Valeur 800€)

- 1 kit de produits pour l'extension de cils de la marque Eyelashweb
- 6 mois d'abonnement à **FlexyBeauty** Offre Boost
- Produits surprises

(Valeur marchande 1300 €)

- Invitation soirée dînatoire le 15 juin après le concours dans la Suite Marignan Eiffel à l'Hôtel Le Marignan Champs Elysées » pour 2 personnes

(Valeur 350 €)

Valeur totale du premier prix 2450 €

#### Le deuxième prix de chaque catégorie comprend:

- 1 trophée
- 1 carte Code Promo TREATWELL – Soin pour deux

(valeur 200 €)

- 1 kit de produits pour l'extension de cils de la marque Eyelashweb
- 6 mois d'abonnement à FlexyBeauty en **Offre Plus**
- Produits surprises

(valeur marchande 1000 €)

- Invitation soirée dînatoire le 15 juin après le concours dans la Suite Marignan Eiffel à l'Hôtel Le Marignan Champs Elysées » pour 2 personnes

(valeur 350 €)

Valeur totale du deuxième prix 1550 €

Le troisième prix de chaque catégorie comprend :

- 1 trophée
- 1 Bon cadeau de 170 € auprès de l'agence de voyage AntonyMvoyage
- 1 kit de produits pour l'extension de cils de la marque Eyelashweb
- 6 mois d'abonnement à FlexyBeauty en **Offre Start**
- Produits surprises

(valeur marchande 530€)

- Invitation soirée dînatoire le 15 juin après le concours dans la Suite Marignan Eiffel à l'Hôtel Le Marignan Champs Elysées » pour 2 personnes

(valeur 350 €)

Valeur totale du troisième prix 1050 €

Les prix devront être acceptés tels qu'ils sont décrits ci-dessus.

Ils ne pourront donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Ils ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Toutefois, en cas de force majeure, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de même nature.

Article 4 : Dates et critères de sélection des candidats

***1ere SELECTION – épreuve Photos***

*Ouverture des inscriptions en ligne le **8 mars 2018 à 16h** Clôture des inscriptions le **21 avril 2018 avant minuit***

Les candidats déposent leur dossier de candidature en ligne sur le site web : [www.cilsenseine.fr](http://www.cilsenseine.fr)

**Seuls** les dossiers d'inscription complets seront étudiés (formulaire de participation rempli, acceptation du présent règlement, photographies requises et règlement des frais de participation de 60 €). L'inscription ne sera définitive qu'après obtention de l'ensemble des documents précités et du règlement des frais de participation s'élevant à 60 €. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

Le candidat devra joindre au dossier 6 photos qui permettront au jury d'évaluer :

- L'aspect général (aspect linéaire, choix de la courbure transition longueur/épaisseur)
- Le design (respect de la morphologie de l'œil, netteté coin interne/externe)
- La technicité (bouquet ouvert, pose de l'extension sur le cil, netteté de la pose, excédent de colle)

Les 6 photos exigées sont les suivantes :

- 1 Avant pose vue du dessus sans patchs
- 2 Après pose vue du dessus sans patchs
- 3 Avant pose de face sans les patchs
- 4 Après pose de face sans les patchs
- 5 Œil droit pris du dessous
- 6 Isolation d'un cil

La colle transparente est interdite, uniquement colle noire.  
Pas de cils à base plate pour le cil à cil (FLAT, FLASH, SLIM, etc.).  
Pas de cils colorés autorisés.

Les photos jointes au dossier de candidature doivent être IMPERATIVEMENT NON RETOUCHÉES. Seules les photographies 100% naturelles seront validées. Sont notamment interdits les montages photo, modifications des teintes ou nuances clair/obscur, retouches photo shop, etc.

Photos à télécharger sur le site :  
FORMAT JPEG. , ou JPG.,  
Capacité jusqu'à 2 Méga  
Photos horizontal et vertical acceptées

**Le 26 avril 2018**

**Annonce personnelle par email aux 27 candidats et annonce des noms des 27 candidats sur le site internet (9 par catégories) retenus par la société organisatrice et le jury pour la 2<sup>ème</sup> épreuve**

### ***2eme SELECTION - épreuve Vidéos***

*Ouverture de la deuxième épreuve le 26 avril 2018 / Clôture le 15 mai 2018 avant minuit*

Les 27 candidats sélectionnés réalisent une vidéo de présentation personnalisée d'environ une minute trente. Aucune exigence particulière quant à la qualité de la vidéo (pas de montage nécessaire, vidéo réalisée sur smartphone acceptée, etc.). Les candidats doivent mettre en avant leurs compétences, leur motivation à être finaliste.

Les candidats recevront un email détaillant ces conditions.

**Le 19 mai 2018**

**Annonce personnelle par email aux 9 candidats et annonce des noms des 9 candidats sur le site internet (3 par catégories) retenus par la société organisatrice et le jury pour la FINALE**

***3eme SELECTION – Grande finale à l'hôtel « Le Marignan - Champs Elysées 5\* » le 15 juin 2018 à Paris***

Les 9 finalistes (3 par catégories) disputeront leur place sur le podium lors de la grande finale du 15 juin 2018.

### **Article 5 : dates importantes à retenir**

Date d'ouverture des inscriptions et de la 1ère épreuve du Concours :  
le 8 mars 2018 à 16h

Date de clôture des inscriptions et de la 1ère épreuve : le 21 avril 2018 avant minuit

Annnonce des 27 candidats retenus pour la 2ème épreuve : le 26 avril 2018

Date d'ouverture de la 2ème épreuve : le 26 avril 2018

Date limite de clôture de la 2ème épreuve : le 15 mai 2018 avant minuit

Annnonce des 9 finalistes (3 par catégorie): le 19 mai 2018

Date de la Finale (3 candidats par catégorie) : le 15 juin 2018

### **Article 6 : Déroulement de la finale**

Les 9 finalistes prévenus par mails individuels devront se présenter le 15 juin 2018 à l'Hôtel "Le Marignan - Champs Elysées 5\*" "au 12, rue de Marignan Paris 8<sup>ème</sup>.

La journée se déroulera comme suit:

- Accueil des finalistes par l'équipe de la société organisatrice à 13 h précises
- Début de l'épreuve à 14 h
- Fin de l'épreuve à 17h pour les catégories Regard de velours

Et 18h pour la catégorie Regard envoûtant et Regard ténébreux

- Délibération du jury de 18h à 19h
- Remise des prix à 19h
- Cocktail privé sur la terrasse de la « Suite Marignan Eiffel » à 19h45
- Fin de soirée à 23h

### **Article 7 : Invitation à la remise des prix et au cocktail dinatoire**

Les Candidats ayant participé à la finale pourront convier 1 personne de leur choix à partir de 18h pour participer à la remise des prix et au cocktail dinatoire organisé le soir même sur la terrasse de la Suite Marignan Eiffel.

Une copie de la pièce d'identité de l'accompagnant sera demandée, aucune autre personne ne sera acceptée, possibilité de prévenir jusqu'à 24h avant la finale si changement de personne.

Une tenue chic est exigée pour le cocktail.

## Article 8: Choix des modèles

Les 9 modèles présents lors de la finale sont choisis par la société organisatrice parmi des personnalités influentes (Instagrameuses, blogueuses, etc.). Leurs identités seront révélées au fur et à mesure de la procédure de sélection. Lors de la finale chaque finaliste tirera au sort son modèle. Les candidats s'engagent à respecter le tirage au sort et de ce fait d'accepter sans objection aucune le modèle se présentant à lui, l'adaptabilité de la technicienne fera également parti des critères d'évaluation.

## Article 9 : Le jury

Le jury sera composé de 5 membres d'exception invités par la société organisatrice. Ces derniers seront des professionnels de l'extension de cils, des professionnels de la beauté mais également des professionnels du milieu artistique.

La décision du jury est irrévocable et sans appel. Il se réserve le droit d'exclure tout candidat ne respectant pas les conditions de participation au concours, sans dédommagement possible.

## Article 10 : Critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidats en fonction de critères précis, à savoir :

- L'aspect général : Pose de cils linéaire, extensions bien placées dans l'axe
- Le design : Respect de la morphologie de l'œil, netteté coin interne et externe, choix de la bonne courbure et transition respectée d'une longueur à l'autre, choix de la bonne épaisseur
- La technique : Extensions bien séparées et collées sur le cil (1 mm de la paupière), pas de point de colle visible, bouquet bien ouvert (pour le volume), symétrie du bouquet et répartition des bouquets de manière homogène
- La tenue : Bonne tenue lors du brossage des cils, horizontal.

Les candidats sélectionnés pour la finale pourront utiliser les produits de leur marque.

La colle transparente est interdite, uniquement colle noire.

Pas de cils à base plate pour le cil à cil (FLAT, FLASH, SLIM ...).

Pas de cils colorés autorisés.

## **Article 11 : Collecte de données et droit à l'image**

Conformément à la loi informatiques et liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies dans le cadre du concours sont enregistrées dans un fichier informatisé géré par la société organisatrice. Elles sont conservées pendant la durée du concours et sont destinées au bon déroulement de celui-ci. Les candidats peuvent exercer à tout moment leur droit d'accès aux données et les faire rectifier. Toute demande devra être adressée par courrier à

Société PARLAPICA  
« Concours Cils en Seine »  
9, rue Brémontier à PARIS 17ème

Le timbre nécessaire sera remboursé sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "Lettre" en vigueur. Une seule demande par participant sera prise en compte.

Les participants autorisent la société organisatrice, à diffuser les photographies et vidéos sur lesquelles ils figurent, strictement réalisées dans le cadre de cette événement, en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne se connectant sur le site internet: <http://www.cilsenseine.fr> ou sur les réseaux sociaux concernés. Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée, mais pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports mentionnés.

La société organisatrice autorise les lauréats, membres du jury et modèles à communiquer sur cet événement dans le respect de la finalité du concours et du règlement. Les participants souhaitant utiliser les images et informations liées au concours ne peuvent le faire qu'en citant la marque de la société organisatrice « Cils en Seine ».

## **Article 12 : Charte de bienveillance**

Les candidats s'engagent à être polis et courtois vis à vis des modèles, des organisateurs et du personnel de l'hôtel les recevant lors de la finale.

## **Article 13 : Responsabilités**

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en raison de la survenance d'un cas de force majeure, elle était contrainte d'annuler l'ensemble du concours, de modifier ou de supprimer les lots proposés, d'écourter, de prolonger ou de reporter le concours, ou encore d'en modifier les conditions de participation.

Les éventuelles modifications seraient alors portées à la connaissance des participants.

Les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement sous quelque forme que ce soit.

La Société organisatrice ne pourra être responsable des erreurs éventuelles portant sur l'identité et/ou les coordonnées des personnes ayant participé au concours. Toute indication d'identité ou d'adresse fausses entraînent automatiquement l'élimination de la participation.

Le lauréat dont le lot serait abandonné ou qui renoncerait à le percevoir ou qui serait écarté pour cause de nullité de participation ne pourra prétendre à aucun remboursement, dédommagement ou compensation de quelle que nature que ce soit.

Il en sera de même si le lauréat est indisponible pour quelque raison que ce soit pour bénéficier de son lot.

De manière générale, le prix sera accepté tel qu'il est annoncé, le lauréat ne pourra pas demander la valeur de son lot en nature.

La société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du lot prévu ci-dessus et ne pourra en aucun cas être responsable des dommages qui pourraient survenir aux lauréats du fait de la jouissance du lot.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité :

-en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'accès Internet.

-en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du concours, notamment dû à des actes de malveillances externes.

Pour être mises en ligne les photos et vidéos des participants devront être des créations strictement personnelles, à ce titre elles ne devront pas reprendre d'élément appartenant à toute création déjà existante, ni représenter une personne dont l'accord n'aurait pas été préalablement obtenu, ni représenter des marques, objets qui seraient protégés par des droits. A ce titre le participant est seul responsable des photos et vidéos déposées sur le site et garantit la société organisatrice contre toute action et recours.

La société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute photo ou vidéo inappropriée et non conforme au présent concours.

Tout élément suspect entrainera la nullité de participation au concours.

La Société Organisatrice décline par ailleurs toute responsabilité due à une erreur de pose ou tout incident lors de la pose due à la pratique du candidat. Les candidats doivent disposer de leur propre assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité à la date de la finale le 15 juin 2018 dont copie aura été communiquée à la Société Organisatrice pour preuve.

#### **Article 14 : Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## Article 15 : dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement a été déposé au rang des minutes de la SCP Yann JEZEQUEL et Anne-Sophie GRUEL Huissiers de Justice 39, Boulevard de Port-Royal PARIS 13<sup>ème</sup>.

Une copie du présent règlement pourra être obtenue par toute personne qui en fera la demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur) à l'adresse suivante :

Société PARLAPICA  
« Concours Cils en Seine »  
9, rue Brémontier à PARIS 17<sup>ème</sup>

Le timbre nécessaire sera remboursé sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "Lettre" en vigueur. Une seule demande par participant sera prise en compte.

Ledit règlement sera également disponible sur le site internet de la Société Organisatrice accessible à l'adresse suivante <http://www.cilsenseine.fr>

Il est toutefois précisé qu'aucune demande ne sera acceptée passé un délai de 15 (quinze) jours francs comptés à partir de la date de clôture du concours, le cachet de la poste faisant foi.

## Article 16 : loi applicable- contestations arbitrage

Ledit concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple de son règlement dans son intégralité.

Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci soulevée par un participant sera arbitrée souverainement par la Société Organisatrice.